



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°18-2020-12-006

PUBLIÉ LE 3 DÉCEMBRE 2020

Sommaire

DGFIP

18-2020-11-24-009 - Nouveaux horaires du Service des impôts des Particuliers, du Service des Impôts des Entreprises et de la Trésorerie de Sancerre (1 page)

Page 3

DGFIP

18-2020-11-24-009

Nouveaux horaires du Service des impôts des Particuliers,
du Service des Impôts des Entreprises et de la Trésorerie
de Sancerre

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CHER**
2 Boulevard Lahitolle
18021 BOURGES CEDEX

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public
des services de la direction départementale des Finances publiques du Cher**

Le Directeur départemental des Finances publiques du Cher

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-0142 du 20 février 2020 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture exceptionnelles des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques du Cher ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le Service des Impôts des Particuliers et la Trésorerie de Sancerre situés Nouvelle Place à Sancerre seront ouverts au public, aux horaires suivants :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08H45-12H00	08H45-12H00	08H45-12H00	Fermeture	08H45-12H00

Article 2 : Après contact pris auprès du Service des Impôts des Particuliers ou de la Trésorerie , les usagers peuvent être reçus sur rendez-vous, y compris en dehors des horaires prévus à l'article 1er.

Article 3 : Le Service des Impôts des Entreprises situé Nouvelle Place à Sancerre sera ouvert au public **uniquement sur rendez-vous**.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés aux articles 1 et 3.

Fait à Bourges, le 24/11/2020

Par délégation du Préfet,
Le Directeur départemental des Finances publiques du Cher

Signé

Xavier MENETTE